

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 13 décembre 2018 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée et est également présente Cynthia Emond, directrice générale adjointe et trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2018-12-147

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

Avis de convocation

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi.

2018-12-148

Adoption des prévisions budgétaires 2019

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2019 :

<i>Prévisions budgétaires 2019</i>	
<u>Revenus</u>	
Taxes générales :	1 531 602\$
Services :	290 834\$
Tenant lieu taxes :	73 615\$
Permis, imposition droit, Amendes, pénalités-intérêts, etc.:	83 843\$
Subvention, transfert conditionnel :	226 196\$
Coupe de bois :	175 000\$
<u>Total des revenus :</u>	<u>2 381 090\$</u>
<u>Dépenses</u>	
Administration générale :	590 388\$
Sécurité publique :	307 510\$
Voirie & hygiène :	838 459\$
Santé & bien-être :	2 000\$
Aménagement, urbanisme, Développement économique :	80 985\$
Activités récréatives, loisirs, Cultures :	63 045\$
Frais financement : (intérêts, frais banque, riam, etc.)	20 652\$
Remboursement capital:	50 000\$
Quotes-Parts MRC :	252 961\$
Coupe de bois	175 000\$
<u>Total des dépenses :</u>	<u>2 381 090 \$</u>

Adoptée unanimement.

2018-12-149

Adoption du programme triennal d'immobilisation

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années, voici ;

**Programme Triennal d'Immobilisation (PTI)
2019-2020-2021**

<i>Projets</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Administration générale			
Équipements/informatiques	3 000\$		5 000\$
Sécurité Publique - Incendie			
Unité d'urgence avec citerne		100 000\$	150 000\$
Transport routier & hygiène du milieu			
RIRL (Redressement des Infrastructures Routières Locales) Travaux chemin Petit-Cayamant Principale et Lac-à-Larche	125 000\$	125 000\$ 8 000\$	125 000\$ 8 000\$
Développement			
Hébergement (chalet, camping, etc.)		60 000\$	
Mont-Cayamant	93 000\$	3 000\$	3 000\$
Aménagements loisirs		15 000\$	
Totaux	221 000\$	311 000\$	291 000\$

Veillez prendre note que le programme triennal d'immobilisations est sujet à changements (par exemple, en fonction des budgets disponibles, de travaux non prévus plus urgents que ceux planifiés) et que son adoption ne garantit pas la réalisation des travaux qui y sont énumérés.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

Adoptée unanimement.

2018-12-150

Adoption du taux de taxation pour 2019

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu, que suivant l'article 989 du Code municipal et suivant l'article 8 du règlement 221-13, le conseil décrète le taux de la taxe foncière annuel comme étant 1.1084\$ du 100\$ d'évaluation et mentionne également le taux de taxes de secteur en vertu du règlement 235-14, comme étant de 126,50\$ par résidence, tel que prescrit audit règlement.

Adoptée unanimement.

2018-12-151

Taux d'intérêt

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le taux d'intérêt demeure à 18% annuellement.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Ouverture : 19h03
Fermeture : 19h03

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h03.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire